

L'Irlande se trouve devant une triple option

Alors que la réponse à un referendum se fait par « oui » ou par « non », il me semble que l'Irlande se trouve devant une triple option :

1. **se mettre en marge de l'Union européenne,**
2. **marquer sa préférence pour une Union au fonctionnement décevant,**
3. **contribuer à la mise à jour des Institutions, pour améliorer les performances de l'Union.**

Les options 1 et 2 correspondent au vote « non ».
L'option 3 est représentée par le vote « oui ».

Sur **l'option 1**, du retour à l'isolement de l'Irlande, je ne dirai rien, sauf qu'elle me paraît contraire au choix des Irlandais, lorsqu'ils ont décidé de rejoindre la Communauté européenne en 1973, pour les deux motifs que cela accélérerait leur croissance économique, et favoriserait ainsi leur progrès social, ce qui a été vérifié par la suite. J'ajouterai que la crise bancaire mondiale en cours fragilise les entités économiques de dimension réduite.

Sur **l'option 2**, qui vise à conserver la situation existante, en faisant perdurer le Traité de Nice, dont tous les commentateurs s'accordent à reconnaître qu'il est « le plus mauvais des Traités européens », l'Irlande se trouverait en contradiction avec ses vingt cinq partenaires qui ont ratifié le Traité de Lisbonne, et avec les positions prises par les personnalités irlandaises qui ont participé à la Convention européenne, qui ont présidé avec talent le Parlement européen pendant la durée de la Convention, et signé successivement les Traités de Rome et de Lisbonne. Quelle proposition l'Irlande pourrait formuler à ses partenaires pour sortir de cette impasse si le « non » l'emportait ? C'est la plus importante question à poser aux défenseurs du « non ».

Quant à **l'option 3**, c'est celle qui correspond au vote « oui » au referendum. Personne ne conteste, pas même en Irlande, la nécessité d'améliorer le fonctionnement de l'Union. Or cette amélioration constitue l'essentiel de la nouveauté du Traité de Lisbonne. Curieusement cette amélioration, en Irlande comme en France, n'a pas été sérieusement contestée au cours de la campagne du referendum, à l'exception de contestations confuses, et inexactes, sur les droits de vote, et la composition future de la Commission européenne.